

ARRETE n°A2020-560 en date du 14/12/2020

**Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT  
ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CLAIRE CHARRIER, DIRECTRICE DU  
PÔLE COMMANDE PUBLIQUE ET GESTION PATRIMONIALE AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCES,  
COMMANDE PUBLIQUE ET OPTIMISATION DES MOYENS**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;**

**VU** la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 fixant les droits et les obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine;

**VU** les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ;

**VU** la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant élection du Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**CONSIDÉRANT** que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre doit déléguer sa signature à des fonctionnaires d'autorité ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Claire CHARRIER exerce les fonctions de Directrice du Pôle commande publique et gestion patrimoniale au sein de la Direction Finances, Commande Publique et Optimisation des Moyens ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à que Madame Claire CHARRIER, Directrice du Pôle commande publique et gestion patrimoniale au sein de la Direction Finances, Commande Publique et Optimisation des Moyens pour signer sous la responsabilité et la surveillance du président, pour les affaires relevant du Pôle Juridique commande publique, gestion patrimoniale et assurances, les :

- Courriers pour les prestataires, les syndicats et les institutionnels et autres correspondances ;
- Lettres de consultation ;
- Lettres de consultation pour les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- Courrier de demande de pièces complémentaires en phase de candidature ;
- Courriers d'invitation des candidats à soumissionner dans le cadre d'un appel d'offre restreint ;
- Courriers de demande de régularisation des offres irrégulières ou inacceptables ;
- Demandes de complément ou de précision sur la teneur de l'offre ;
- Courriers d'audition et de négociation ;
- Courriers de demande de pièces complémentaires de l'entreprise attributaire pour les procédures appels d'offre ;
- Demandes de justificatifs des offres anormalement basses ;
- Courriers aux candidats non retenus ;
- Courriers informant les candidats de l'élimination d'une offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable ;
- Courriers déclarant une procédure de mise en concurrence sans suite pour infructuosité ;
- Courriers de rejet d'une offre anormalement basse ;
- Courriers de réponse aux candidats non retenus quant aux motifs de rejet de leur offre, y compris la communication de documents ;

# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

---

- Certificats de mainlevée de garantie ;
- Décisions d'admission, ajournement, réfaction et rejet après vérification ;
- Documents relatifs à la cession ou au nantissement de créances ;
- Attestation du service fait sur facture ;
- Devis et mémoires de dépenses ;
- Bons de commande, ordres de services, actes d'exécution et de règlement de dépenses dans la limite de 100.000 €HT ;

**Article 2** : L'arrêté n°A2020-409 en date du 16 juillet 2020 est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 3** : Monsieur le Directeur général des services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, affiché et publié au registre des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne ;
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 14/12/2020

Le Président de l'Etablissement  
Public Territorial,  
Michel Leprêtre



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le :

Envoyé en préfecture le :

Affiché le :